



Loi sur le financement de la sécurité sociale partie assurance maladie

Les Aînés Ruraux – Fédération nationale suivent avec attention les discussions actuellement en cours au Parlement sur le Projet de Loi sur le Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2009.

Ils prennent acte de la déclaration des Pouvoirs Publics de ne pas mettre, dans ce cadre, de nouvelles dépenses à la charge des assurés.

Ils notent, avec satisfaction que ce projet contient quelques mesures positives allant dans le sens d'une meilleure maîtrise des dépenses de santé qui portent tant sur les actes ou prestations soumis à remboursement que leur dispensation, la coordination des organismes d'Assurance Maladie légaux et complémentaires ou encore la recherche de nouvelles sources de financement.

Ils s'interrogent sur les déclarations des Pouvoirs Publics quant à la possibilité pour les organismes complémentaires maladie (OCAM) d'absorber la majoration envisagée de leur taxation ainsi que et sur les modalités de transfert à la CADES des déficits cumulés de l'Assurance Maladie.

Ils doutent sérieusement que les mesures contenues dans le PLFSS 2009 permettent d'atteindre l'objectif ambitieux affiché par les Pouvoirs Publics, de ramener l'évolution des dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) de 4,4 % à 3,3 % l'année prochaine.

Ils craignent que la majoration de la taxation des OCAM ne se traduise, dès 2009, par la majoration des tarifs de ces assurances entraînant une vague supplémentaire de désaffiliations,

Ils déplorent que le PLFSS 2009 ne contienne aucune disposition sur des sujets aussi sensibles que les dépassements de tarif, la répartition des praticiens sur le territoire, sujets renvoyés à la négociation conventionnelle ou encore les modalités de prise en charge des affections de longue durée.

Les Aînés Ruraux – Fédération nationale sont conscients que le redressement indispensable de l'Assurance Maladie impliquera des efforts importants tant organisationnels que financiers et nécessitera des remises en cause difficiles, sur le plan de la distribution des soins, de leur prise en charge et de leur financement. Ils sont prêts à y participer dans la mesure où ils seront demandés équitablement à tous les citoyens, quel que soit leur statut, assurés et professionnels de santé.

Les Aînés Ruraux – Fédération nationale réaffirment leur volonté de voir les réformes indispensables se faire dans le respect absolu des valeurs fondatrices de notre système de protection sociale de solidarité, d'équité et de répartition auxquelles ils sont attachés.

Décembre 2008

Retrouvez les positions détaillées des Aînés Ruraux
sur le site internet www.ainesruraux.org - espace presse



Les Aînés Ruraux protestent vigoureusement contre la proposition d'amendement présentée par le Sénat visant à établir un recours sur succession sur les sommes servies au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie. En l'état actuel des discussions et sans définition précise du financement de cette prestation, les Aînés Ruraux estiment que toute décision en ce domaine est prématurée.

Ils souhaitent que les représentants des associations de retraités et personnes âgées soient consultés au sujet du financement de la prestation autonomie, car leur proximité de terrain leur permet d'avoir une connaissance des difficultés, notamment financières, que rencontrent les personnes en perte d'autonomie et leur entourage.

Les Aînés Ruraux rappellent qu'ils ont toujours été opposés au recours sur succession et qu'ils ont milité pour la suppression de cette mesure instaurée sur la PSD. Ils considèrent que cette mesure constituerait un recul. Les Aînés Ruraux s'associent aux protestations du Comité national des retraités et personnes âgées, des associations et fédérations de retraités.

Retrouvez les positions détaillées des Aînés Ruraux
sur le site internet www.ainesruraux.org - espace presse